

LES DÉPARTEMENTS FÊTENT LEURS

230 ANS

Créé en 1790 après la Révolution Française, le département est à la fois une division administrative de la région et une collectivité locale chargée, entre autres, de l'action sociale et de la gestion du réseau routier. 230 ans après sa naissance, c'est l'occasion de revenir sur sa genèse.

Le décret du 26 février 1790 décide que la France sera divisée en 83 départements et que le chef-lieu de chacun d'entre eux se situera en leur milieu afin qu'il soit accessible à tous les habitants. Le Languedoc a été partagé en six sans tenir compte de l'unité séculaire du Gévaudan ce qui suscite une vive émotion auprès des députés gévaudanais. Ils déploient toute leur énergie, Joseph-François Rivière notamment, pour défendre leur territoire. Malgré leur acharnement, le nouveau département, divisé en sept districts, ne correspond pas exactement à ses anciennes limites : la région de Saugues en est soustraite pour rejoindre le département de la Haute-Loire, alors que celles de Villefort, Vialas et Meyrueis lui sont annexées. La dénomination Gévaudan qui rappelle l'Ancien Régime n'est pas retenue. Le député Châteauneuf-de-Randon propose l'appellation Hautes-Cévennes ; mais le terme a pour certains une connotation qui rappelle les guerres religieuses. D'autres souhaitent lui donner le nom de département des Sources mais c'est finalement le nom de la montagne la plus élevée qui s'impose : le Lozère devenu La Lozère. Le département qui comprend 140 000 habitants compte 189 communes, réparties entre 53 cantons et 7 districts (Mende, Marvejols, Saint-Chély-d'Apcher, Florac, Langogne, Villefort, Meyrueis).

Chaque district comprend 5 à 9 cantons. La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) qui met en place le Directoire supprime les districts et crée une municipalité de canton avec des représentants des communes. Puis vient 1833 et sa loi du 22 juin qui instaure l'élection des conseillers généraux au suffrage censitaire.

UNE HISTOIRE MOUVEMENTÉE

A partir de 1871 et jusqu'en 1944, de graves conflits nationaux et internationaux n'ont pas permis de poursuivre les réformes entreprises dans le cadre de la décentralisation, et les préfets confirment leurs prérogatives dans les départements. Un intermède tragique a vu la suppression des Conseils généraux (1940-1944). Ils sont remplacés par des commissions administratives puis par un conseil départemental dont les membres sont nommés par le gouvernement sur proposition du préfet. L'ordonnance du 21 avril 1944 relative à l'organisation des pouvoirs après la Libération les rétablit. En Lozère, le Conseil général siège à nouveau dès le 29 octobre 1945. Pendant près de 200 ans (1800-1982), le préfet fut le représentant du pouvoir exécutif dans le Département. Le changement décisif intervient en 1982 avec la loi dite de décentralisation qui rééquilibre les pouvoirs et redéfinit les champs de compétence

LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

- Solidarités humaines (petite enfance, famille, handicap, insertion, autonomie)
- Routes départementales - Viabilité hivernale
 - Bâtiments des Collèges
- Transports scolaires des enfants handicapés
 - Solidarité et cohésion territoriale (aide aux communes)

PS : le Département continue à agir dans des domaines qui ne sont pas de ses compétences obligatoires pour des raisons de « solidarité territoriale et lorsque l'initiative privée est défaillante ou absente » : agriculture, tourisme, sport, culture, jeunesse, patrimoine, enseignement ...

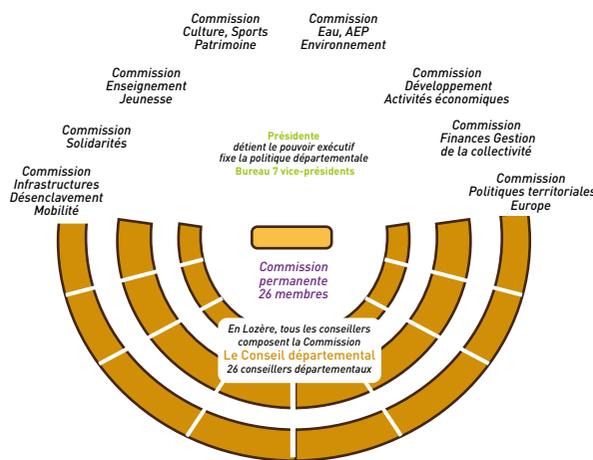
entre l'État et le Conseil général. Depuis cette date, le département a le statut de collectivité territoriale de plein exercice. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales transfère de nouvelles compétences aux collectivités locales. C'est ce qu'on appelle l'acte II de la décentralisation. Le Département prend désormais en charge l'action sociale, les prestations sociales, l'éducation et la culture, les personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) et des collèges ou encore les transports et l'entretien des routes anciennement nationales.

L'ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION

Il désigne un ensemble de lois et de réformes adoptées à partir de 2013, sous la présidence de François Hollande et portant sur l'organisation des différents échelons des collectivités territoriales (commune, canton, département, région). Avec la loi du 16 janvier 2015 qui délimite les nouvelles régions, le département de

la Lozère est rattaché à la nouvelle région Occitanie. Par son rattachement à Toulouse, la Lozère renoue avec une partie de son histoire. Après l'effondrement de l'empire de Charlemagne (860), le Gévaudan un temps rattaché à l'Auvergne relevait à l'époque du comte de Toulouse Raymond IV de Saint-Gilles (1010). Mais ses successeurs ont négligé cette lointaine possession ; ce qui a permis aux vicomtes du Gévaudan présents sur place de renforcer leur autorité. Au XIIIe siècle, le comté de Toulouse entretenait quelques relations avec le Gévaudan, mais la fin de la Croisade des Albigeois lui a fait perdre toute son influence au profit du roi de France (1229).

La loi du 17 mai 2013 met en place une nouvelle assemblée : le Conseil départemental. Les élections des nouveaux conseillers se sont déroulées les 22 et 29 mars 2015. Depuis cette date, deux conseillers départementaux avec 2 suppléants (un homme et une femme dans chaque cas) représentent chaque canton et sont élus pour 6 ans.



UN ÉCHELON DE PROXIMITÉ ESSENTIEL

Né avec la Révolution, le département incarne l'égalité républicaine et a introduit de l'unité territoriale sans toucher à la diversité des paysages et des géographies. La France sans ses départements ? Cette rupture avec 230 ans d'organisation du territoire n'est pas une idée nouvelle mais toutes les tentatives ont échoué. Pourquoi ? **Parce que les départements sont un trait d'union entre les communes et les régions, qu'ils ont une identité forte et surtout une utilité.** Une identité comme l'ont prouvé, à titre d'exemple, les vives protestations suscitées par la volonté de supprimer les numéros de départements sur les plaques d'immatriculation. Et une utilité parce que cette France sans ses départements serait un pays privé à la fois de services publics de proximité et de solidarités entre générations, entre urbains et ruraux, entre les plus favorisés et les plus démunis. La gestion du RSA, l'aide aux personnes âgées, l'aide aux petites communes pour leurs aménagements de villages, l'entretien des routes, le logement social, la protection de l'enfance, les collèges : les conseils départementaux assument ces missions avec plus d'efficacité que l'État ne le faisait auparavant. Il continue d'ailleurs sans cesse de transférer de nouvelles compétences à ce maillon de la chaîne devenu indispensable. Là où le bât blesse, c'est que ces transferts de compétence ne sont que trop rarement accompagnés des moyens financiers qui doivent aller avec (lire P.15). Et pour ceux qui céderaient à l'expression trop souvent reprise du "millefeuille territorial", qu'ils voient, bien au contraire, une interdépendance, une complémentarité entre les collectivités qui réunit plus qu'elle ne divise. Seule se pose la lisibilité auprès du citoyen, un point sur lequel il faut progresser collectivement. Reste que quand on interroge* les Français sur l'évaluation de l'action de leur maire, de leur président de département ou de région, les scores de satisfaction sont élevés. La satisfaction est à chaque fois supérieure aux scores recueillis par les élus nationaux. C'est une véritable appréciation d'efficacité de ceux qui sont sur le terrain.

Liste des Présidents du Conseil général 1800-2015.

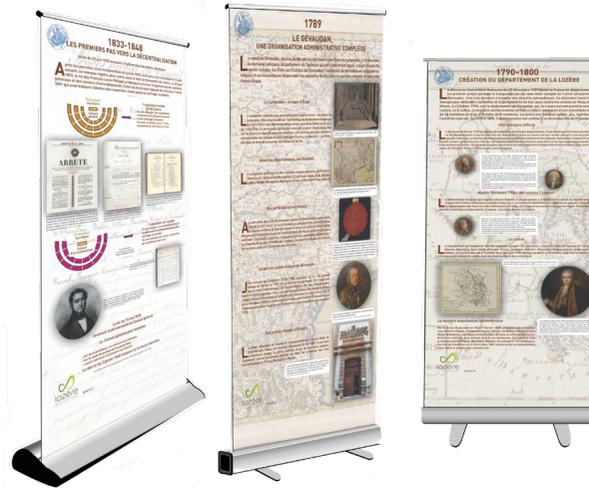
1800	ROZIÈRE-LACHASSAGNE Louis-Michel	1861-1862	MONTEIL-CHARPAL Odilon
1801	EIMAR Dominique-Marie	1863-1870	TEISSONNIÈRE Camille
1802	RENOUARD Jean	1871-1873	CHAMBRUN Aldebert de
1803	PARADAN François-Sylvestre	1873-1874	ROUSSEL Théophile
1804	LAPORTE-BELVIALA Étienne Augustin	1874-1883	COLOMBET Anatole de
1805	DUPONT de LIGONNÈS Charles-Gabriel	1883-1903	ROUSSEL Théophile
1806	FORESTIER-CROUZET Jean-Baptiste	1904-1910	MONESTIER Jean
1807	RENOUARD Jean	1910-1922	LAS CASES Emmanuel
1810	LA TREILLE Jean-Paul-Joseph	1922-1929	BONNET de PAILLERETS Joseph
1810	AGULHAC de SOULAGES Jean Louis d'	1930-1934	LONGEVIALE Louis de
1811-1818	LA TREILLE Jean-Paul-Joseph	1934-1937	LAGET M^e Jules
1819-1821	BRUN de VILLERET Bertrand	1937	BRINGER Louis
1822	ANDRÉ Pierre	1938-1940	LAS CASES Philippe de.
1823	BRUN de VILLERET Bertrand	1945-1953	ROUJON Jean
1824	ANDRÉ Pierre	1953-1954	ALMERAS D^r Cyprien
1825	BERNIS René de	1955-1967	REMIZE D^r Jean
1826	BRUN de VILLERET Bertrand	1967-1974	ROUJON Jules
1827	BERNIS René de	1975-1979	Colonel CRESPIN Marceau
1828-1835	BRUN de VILLERET Bertrand	1979-1981	DURAND D^r Adrien
1836-1837	RIVIÈRE de LARQUE Bruno	1981-1985	CAUPERT M^e Joseph
1838-1842	BRUN de VILLERET Bertrand	1985-1994	BARDOU Janine
1843-1847	RIVIÈRE de LARQUE Bruno	1994-1997	BRAGER François
1848-1851	GUYOT Pierre-Hyacinthe-Gabriel	1997-2004	POTTIER M^e Jean-Paul
1852-1860	RENOUARD Fortuné	2004-2015	POURQUIER Jean-Paul
		2015	PANTEL Sophie

En 1939, la présidence fut offerte à Charles Pomaret qui, en raison de la guerre, ne voulut pas accepter cet honneur.

*source : La Lettre du Cadre territorial - nov 2019

BIENTÔT UNE VRAIE ET FRANCHE DÉCENTRALISATION ?

Réunis au sein de l'Assemblée des Départements de France (ADF), les Départements, Lozère en tête, mènent de nombreux combats à Paris pour défendre des sujets qu'ils estiment vitaux tels que leur autonomie financière, la prise en compte des aménités ou encore celui de la ruralité. Ils sont extrêmement vigilants sur les réformes à venir. Avec les autres niveaux de collectivités sous la bannière des « Territoires unis » – AMF, ADF, Régions de France – ils n'ont pas desserré les rangs et suivent par exemple de très près les travaux de concertation menés par le Gouvernement sur le projet de loi « 3D » (décentralisation, différenciation et déconcentration) ; l'idée étant d'avancer sur la « *dévolution du pouvoir réglementaire aux collectivités dans les champs de compétence qui sont les leurs* ». La Lozère, avec les autres Départements, va de nouveau contribuer avec de nombreuses propositions. Affaire à suivre.



+ FOCUS

Pour compléter l'exposition mobile et itinérante sur l'Histoire du Département créée en 2017, le service éducatif des Archives départementales de la Lozère a conçu un livret pédagogique d'une vingtaine de pages sur "l'Histoire de la Lozère et de ses institutions" afin de familiariser les 7/10 ans sur le sujet. Tous les établissements scolaires de cycle 3 se sont vu remettre gratuitement un exemplaire de ce livret qui évoque les blasons, l'organisation napoléonienne ou encore les premiers pas de la décentralisation. Un outil utile pour les professeurs d'Histoire-Géographie qui souhaiteraient compléter leurs cours. Sachez que le grand public peut également acquérir ce document auprès des Archives départementales, avenue du Père coudrin à Mende, au prix de 6€.

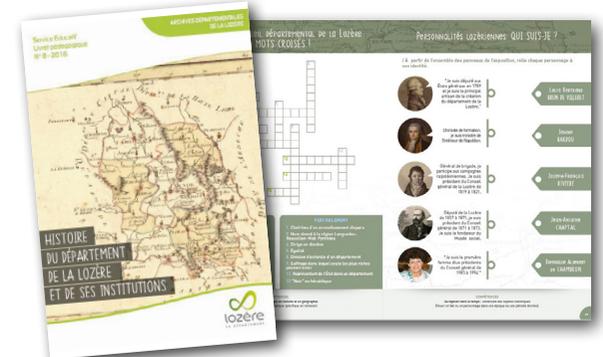
+ UNE ANNÉE DE CÉLÉBRATIONS



- Le Conseil départemental prévoit une exposition dans le hall de l'Hôtel du Département, situé rue de la Rovère à Mende, visible jusqu'à la fin de l'année. A l'occasion de son inauguration, une journée Portes ouvertes au grand public est envisagée mais la date reste encore à fixer. Tout au long de l'année, les groupes scolaires qui souhaitent bénéficier d'une visite guidée des lieux peuvent se faire connaître auprès du service communication (communication@lozere.fr)

- Comme chaque année, la Préfecture et le Conseil départemental de la Lozère, ouvriront leurs portes, les 19 et 20 septembre lors des Journées européennes du patrimoine, au grand public pour des visites guidées organisées par groupe et au fil de l'eau. Les visiteurs pourront cheminer dans ce bâtiment qui fut autrefois le palais épiscopal, résidence des évêques jusqu'à la Révolution française. L'édifice en grande partie détruit lors d'un grand incendie en 1887 abrite aujourd'hui le bureau de la préfète de la Lozère, celui de la présidente du Conseil départemental, une salle des fêtes et l'hémicycle de l'Assemblée départementale. Au programme, découverte de l'architecture, de l'histoire du bâtiment.

- Un petit film résumant la diversité des métiers du



département (97 en tout, allant de la puéricultrice au technicien de l'eau en passant par l'agent des routes ou le chargé de conservation du patrimoine) est en cours d'élaboration. Il sera officiellement présenté lors de la cérémonie des vœux aux forces vives de la Lozère.

- Création d'un hashtag commun sur les réseaux sociaux pour tous ceux qui souhaiteraient s'exprimer sur l'événement : #230ansdesDépartements

- Jeu Twitter #230ansdesDépartementsEnBD pendant la 47ème édition du Festival de la BD d'Angoulême, pour mettre en valeur l'histoire des Départements

- Enfin, l'ADF a également prévu un colloque et un forum sur une journée mobilisant sociologues, géographes, historiens et citoyens au moment du 90ème Congrès des Départements de l'ADF début novembre 2020 à La Rochelle.

